

Paris, le 10 décembre 2013

Observatoire des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel (données au 30 septembre 2013)

Synthèse générale

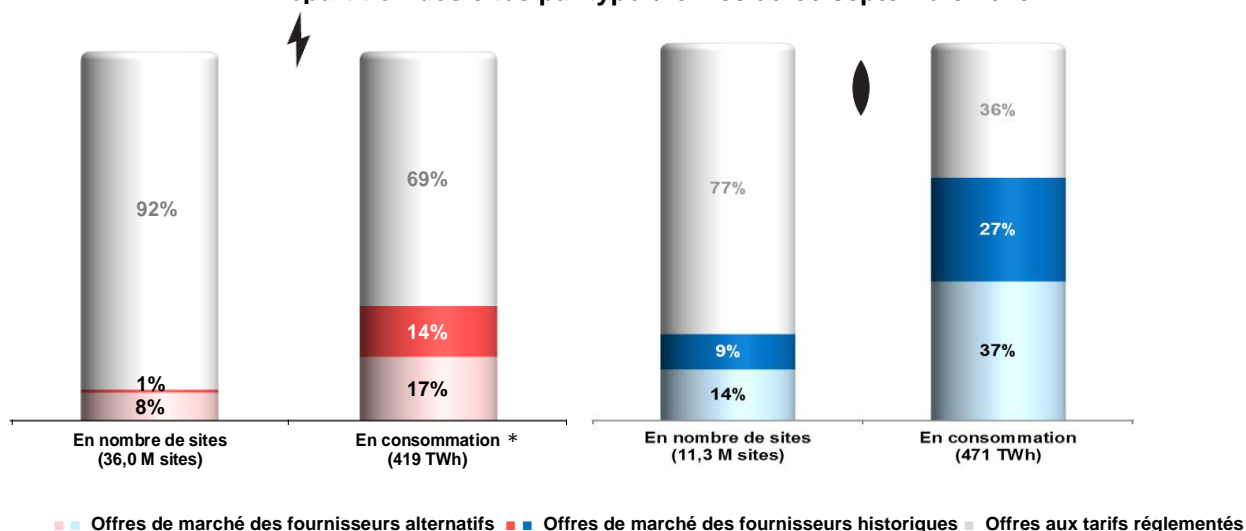
Les marchés de l'électricité restent dominés par les tarifs réglementés : au 30 septembre 2013, 92% des sites toutes catégories confondus, soit 69% de la consommation, sont aux tarifs réglementés en électricité.

Sur le marché du gaz naturel, au 30 septembre 2013, 77% des sites sont au tarif réglementé de vente, ce qui représente 36% de la consommation.

Sur le marché de l'électricité, l'offre indexée au tarif réglementé la moins chère (hors promotion) proposée à Paris à un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an, d'une part, et à un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an, d'autre part, est inférieure respectivement de 3% et 4% au tarif réglementé de vente TTC. Pour ces mêmes clients, l'offre à prix fixe¹ la moins chère se situe au niveau du tarif réglementé de vente actuel, mais offre une stabilité du prix dans le temps.

Sur le marché du gaz naturel, l'offre indexée au tarif réglementé la moins chère (hors promotion) proposée à Paris, d'une part à un client type consommant 750 kWh/an (Base « Cuisson »), et, d'autre part, à un client type consommant 17 MWh/an (B1 « Chauffage au gaz ») est inférieure respectivement de 4% et de 5% au tarif réglementé de vente TTC. Pour ces mêmes clients, le niveau de l'offre à prix fixe¹ la moins chère reste significativement plus bas que celui du tarif réglementé de vente actuel.

Répartition des sites par type d'offres au 30 septembre 2013



* En l'absence de données concernant le fournisseur EDF, les chiffres de consommation manquants au 30 septembre 2013 sont pris identiques aux chiffres au 30 septembre 2012 pour les petits clients non résidentiels (clients non résidentiels souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA).

¹ Le prix HT est bloqué sur une période d'au moins un an

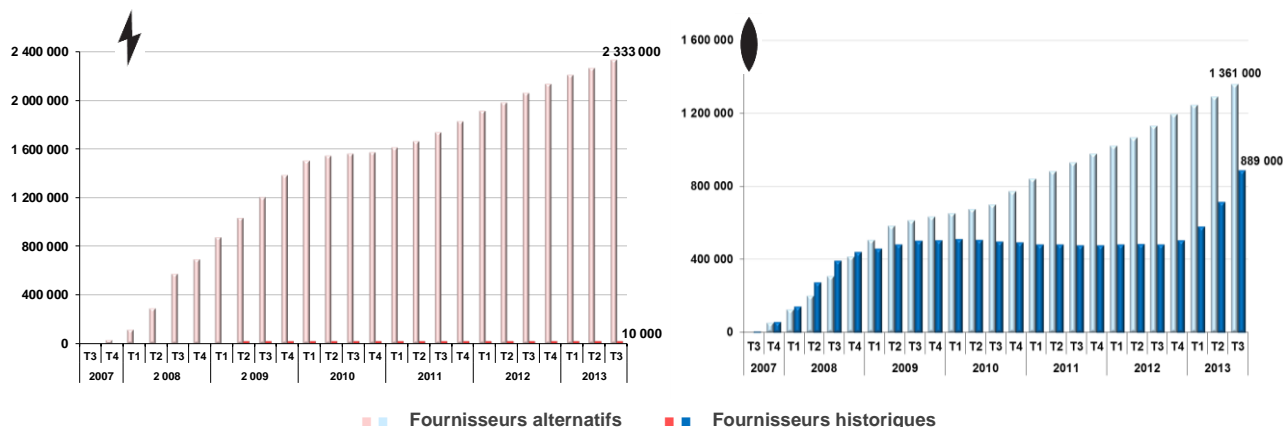
Contacts presse :
Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr
Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr

Clients résidentiels

En électricité, le rythme d'ouverture du marché a connu un progrès relatif avec 67 000 clients supplémentaires, (soit +3%) en offre de marché à la fin du troisième trimestre 2013 (dont 56 000 sur les mois d'août et septembre seulement), contre 58 000 au deuxième trimestre 2013. En gaz naturel, il continue son accélération avec 240 000 clients supplémentaires (soit +11,9%) en offre de marché contre 181 000 au deuxième trimestre 2013.

En électricité, 2 343 000 sites sur un total de 31 millions sont en offre de marché, dont 2 333 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 2 250 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, dont 1 361 000 chez un fournisseur alternatif.

Nombre de clients résidentiels en offre de marché

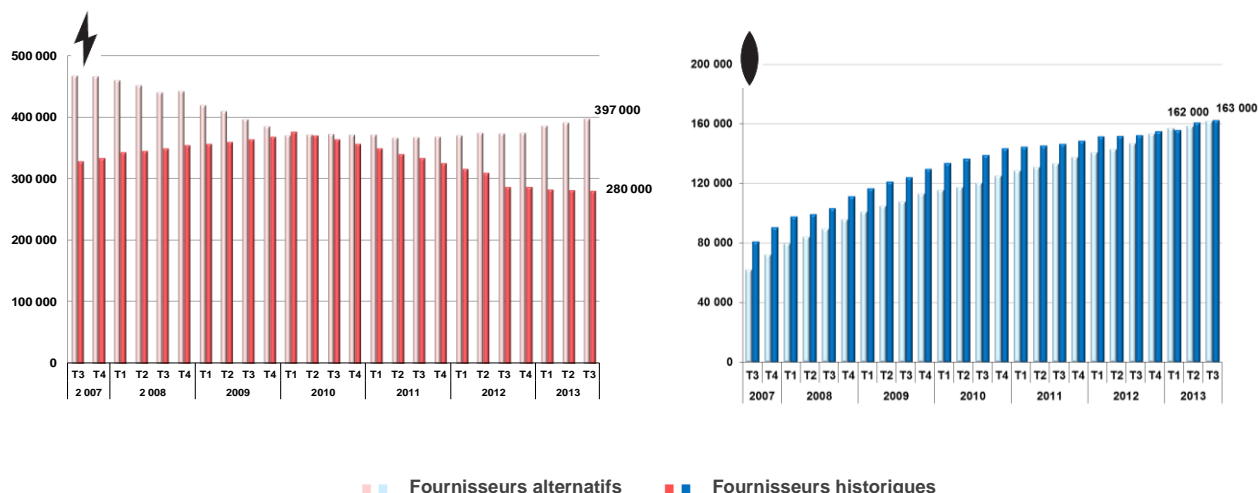


Clients non résidentiels

En électricité, le rythme d'ouverture progresse légèrement avec 5 000 clients supplémentaires (soit +0,7%) en offre de marché au troisième trimestre. En gaz naturel, le rythme d'ouverture ralentit légèrement : on enregistre 5 000 clients supplémentaires (soit +1,5%) en offre de marché à la fin du troisième trimestre 2013 contre 6 300 au deuxième trimestre 2013.

En électricité, 677 000 sites sur un total de 4,9 millions sont en offre de marché, dont 397 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 325 000 sites sur un total de 670 000 sont en offre de marché, dont 162 000 chez un fournisseur alternatif.

Nombre de clients non résidentiels en offre de marché



Les données présentées sont fournies par les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs d'énergie et analysées par la CRE.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr
Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr

Définitions

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1er juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels, qui sont les sites de consommation des clients particuliers.
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : professionnels, grands sites industriels, administrations, etc.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr